



Projet de data center au Bourget : le « oui mais » de l'enquête publique remobilise les opposants

Quatre réserves, six recommandations : l'avis favorable conditionné de la commissaire enquêtrice oblige le porteur du projet à approfondir des études techniques dans un dossier qui a suscité une pétition signée par 18 000 opposants.

Par [Claire Guédon](#)

Le 13 février 2026 à 17h29

Le projet de data center au Bourget (Seine-Saint-Denis) a reçu un avis favorable assorti de quatre réserves et six recommandations. (Illustration) LP/Claire Guédon

« Rejoignez-nous ! » C'est l'appel que lance le collectif contre [le projet de data center du Bourget](#) en distribuant des flyers, ce samedi 14 février, sur le marché de la petite commune de 16 000 habitants. Sa porte-parole, Marie-Paule Directeur, le sait : ce qui l'attend désormais est « un long combat », comme elle le résume.

Une bataille menée avec le soutien du MNLE, association de protection de l'environnement qui va avoir du grain à moudre dans les mois qui viennent. La commissaire enquêtrice vient en effet de rendre un avis favorable, mais assorti de quatre réserves et six recommandations.

« Ce qui est nouveau, c'est que l'enquête publique permette de revenir sur les préoccupations exprimées par la population dans la consultation (279 contributions) », relève positivement Jean-Marie Baty, du MNLE, à propos de ce dossier qui a suscité cet automne une pétition signée par 18 000 opposants.

C'est sur les 3,5 ha de [l'ancien site de l'entrepôt H&M](#), fermé en 2022, qu'une filiale de Segro France veut installer un data center de 25 300 m². Cet espace physique ultra-sécurisé hébergera une concentration d'équipements informatiques pour traiter et stocker les données. L'infrastructure disposera d'une puissance de raccordement de 75 mégawatts (130 MW pour [la « soucoupe volante » de La Courneuve](#)), de 33 groupes électrogènes de secours en cas de panne du réseau électrique et d'un ensemble de batteries lithium-ion.

Bruit, qualité de l'air, polluant éternel

La commissaire enquêtrice a émis trois réserves sur l'acoustique, la qualité de l'air et la décomposition dans l'atmosphère d'un fluide utilisé pour la production du froid. La quatrième restriction impose... une réunion publique pour présenter les résultats des études complémentaires et « amorcer le dialogue ». Un élément sur lequel elle insiste, puisqu'elle

rapporte avoir eu face à elle des riverains « très en colère », après avoir découvert le dossier à l'occasion de l'enquête publique.

Mais « c'est toujours non ! », rétorquent d'ores et déjà les opposants dans le tract qu'ils vont diffuser sur le marché. « Notre détermination à agir contre ce projet délétère est intacte, ajoutent-ils. Maintenant, ce n'est que le rassemblement et le soutien des citoyens qui permettront à nouveau de se faire entendre. »

Les réserves recourent les recommandations que l'Autorité environnementale avait notifiées dans son avis de la fin juin 2025. Tout d'abord, [l'évaluation du bruit](#) des groupes électrogènes, des groupes froids, transformateurs, ventilateurs sur les riverains. Il est demandé à Segro France de compléter sa modélisation par trois nouveaux points de mesure au niveau des logements les plus proches du projet (une vingtaine de mètres pour les premiers).

La deuxième réserve vise à reprendre l'étude consacrée aux conséquences du fonctionnement ponctuel des groupes électrogènes sur la qualité de l'air. « L'impact sanitaire potentiel ne saurait être négligé, notamment en raison de la nature intermittente mais concentrée des rejets », avait d'ailleurs mis en garde l'Autorité environnementale dans son avis.

La troisième contrainte concerne les effets sur la santé, de la décomposition dans l'atmosphère du R1234ze. Derrière ce nom barbare se cache un fluide qui se dégrade en formant [du TFA, un polluant éternel préoccupant](#). Le R1234ze est utilisé « pour les 48 groupes froids à raison d'environ 300 kg par groupe », a relevé l'Autorité environnementale.

Une trentaine de data centers en Seine-Saint-Denis

Si les quatre réserves ne sont pas levées, « l'avis sera réputé défavorable ». S'ajoutent à ces obligations six recommandations qui portent, entre autres, sur l'optimisation de la récupération de la chaleur fatale ou encore, l'intégration paysagère des bâtiments (hauts de 20 et 23 m, mais avec des cheminées à 28 m).

Il n'y a pas de réaction de la part de Segro France que nous avons joint par le biais de ses relations presse mais, en revanche, le maire du Bourget, Jean-Baptiste Borsali (DVD), confirme avoir été contacté la semaine dernière par le porteur du dossier pour organiser la réunion publique demandée par la commissaire enquêtrice après les élections. « Ce n'est pas un projet municipal ni un terrain qui appartient à la ville, répète-t-il par ailleurs. Ce que je vois, c'est que l'ARS (*l'agence régionale de santé*) et les sapeurs-pompiers ne se sont pas opposés. »

Une telle mobilisation contre un data center était jusqu'à présent rare. L'opposition est relayée par les élus de gauche comme de droite, du député Aly Diouara (LFI) au sénateur Vincent Capo-Canellas (UDI). Le dossier du [Bourget](#) est ressenti pour beaucoup d'habitants comme celui de trop en Seine-Saint-Denis, qui en compte historiquement beaucoup, autour d'une trentaine. [L'un des derniers en date, à Dugny](#), a lancé les prémices de la contestation actuelle.

Un élément qui n'a pas échappé à la commissaire enquêtrice : « La question de ce nouveau projet est évocatrice de la [problématique liée aux effets cumulés de data centers](#) dans ce département et de la prise en compte des effets cumulés liés à la présence d'autres équipements, écrit-elle. Il est évident que cette question devrait faire l'objet, comme le

souligne dans son avis le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, d'une réflexion structurée, mais cette problématique dépasse le cadre de cette enquête. »